



1.1

DEC_0112_2024

DÉCISION DU PRÉSIDENT

SIGNATURE DE LA PROPOSITION FINANCIÈRE DE D'AGIT POUR LA MAINTENANCE INFORMATIQUE DE LA PÉPINIÈRE ALLANT DU 01/10/2024 AU 30/09/2025.

Le Président de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article L.1111-4 du Code de la Commande publique,
VU l'article L.2122-1 du Code de la Commande publique,
VU l'article R. 2122-8 du Code de la Commande publique,
VU la délibération du Conseil communautaire n° 94-2022 en date du 29 septembre 2022 portant délégation au Président en matière de marchés publics,

CONSIDERANT que la maintenance informatique de la pépinière est essentielle à son bon fonctionnement.

CONSIDERANT que la maintenance ne peut être qu'assurée par le prestataire ayant fourni et installé le matériel.

Le Président décide de signer la proposition financière de la société AGIT, 39 avenue de la côte de NACRE, BP 25224, 14074 CAEN Cedex 5, d'un montant total de 1496 € HT par an, soit 1795,20 € TTC par an, allant du 01/10/2024 au 30/09/2025. La durée potentielle du marché étant de 2 ans, le montant potentiel étant alors de 2992 € HT, soit 3590,40 € TTC.

Fait à Pont-Audemer, le 7 novembre 2024

Le Président

Francis COUREL

